



Préavis no 17/23 - Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme chaque année, l'élaboration du rapport de gestion de la Municipalité est l'occasion de se remémorer un certain nombre d'évènements que nous relatons ci-dessous.

Autorités

La Municipalité a soumis 5 préavis au Conseil communal et a tenu 35 séances ordinaires permettant les décisions nécessaires à la bonne marche des affaires communales. En plus, les membres de la Municipalité ont tenu de multiples représentations et séances liées à des délégations.

Partant à l'étranger, Mme la Municipale Erica Sjøqvist Müller a quitté ses fonctions au 31 octobre, après dix ans de collaboration. Afin de la remplacer au sein de l'Exécutif, M. Pascal Tétaz a été élu municipal le 27 novembre dernier.

Au 31 décembre 2022, date de référence pour les statistiques et diverses taxations, la population résidente permanente est de 770 habitants, dont 647 personnes de nationalité suisse et 123 de différentes nationalités.

Contrairement aux années précédentes marquées par la pandémie de Covid-19, les manifestations officielles ont pu à nouveau se dérouler normalement.

Administration

Personnel

Mme Roselyne Maradan a pris une retraite bien méritée à fin janvier, à près de trente années de service, en tant que boursière communale, puis de secrétaire municipale et boursière. Au 1^{er} février, Mme Angélique Vuille-Bille est devenue secrétaire municipale et Mme Nicole Guye, boursière communale.

Informatique

La généralisation de l'utilisation du système de Gestion électronique des documents (GED) pour la communication et le stockage du courrier entrant, pour l'archivage de tous les documents et pour le suivi de processus, en particulier dans le domaine des constructions, s'est poursuivie en 2022, mais reste limitée notamment du fait des limites imposées par notre système informatique central qui doit être changé. Une première série d'études en vue de ce changement ont été commencées en 2022 et se poursuivent en 2023.

Par ailleurs la Municipalité a conclu fin 2022 un accord avec la société MAF Informatique, pour le support et le dépannage de l'informatique communale.

Police des constructions

Constructions

En 2022, il a été délivré 14 permis de construire, dont 9 dispenses et 11 permis d'habiter/d'utiliser. Nous avons également traité 12 dossiers relatifs à des procédés de réclame.

Dans le traitement de ces différents dossiers, nous avons pour objectifs :

- De s'assurer que le développement du village se fait d'une manière cohérente, et conforme à notre règlement, principalement en termes de
 - o Intégration architecturale
 - o Distribution démographique
 - o Gestion des places de parc
 - o Conservation des arbres et zones de verdure.

Durant l'année, nous avons mis en place, en nous appuyant notamment sur notre système de Gestion électronique des documents (GED), un processus plus structuré pour le suivi opérationnel des différents dossiers, en interaction avec les collaboratrices de la Bourse et du Greffe.

Rayonnements non ionisants

Suite aux réactions et à la sensibilité citoyenne relativement à cette problématique, des contacts ont été pris avec la société NIS, spécialisée dans la mesure de ces rayonnements, en particulier dans les lieux publics comme les écoles. Le but de cette démarche est de pouvoir prendre de telles mesures de rayonnement, à l'occasion de l'installation des tableaux interactifs dans les salles de classe, annoncés par l'ASIGE pour la rentrée de l'automne 2023.

Sports

La Fondation sportive du Mont de Chamblon a clôturé ses comptes avec une perte de Fr. 6'913.-- en raison de la participation extraordinaire à l'achat d'une nouvelle tondeuse pour un montant de Fr. 10'000.--. Les recettes des communes sont toujours identiques pour un montant de Fr. 13'500.--. L'actif au bilan est de Fr. 12'048.--.

Finances

En ce qui concerne les finances, vous trouverez toutes les indications nécessaires dans le rapport des comptes 2022, ainsi que dans la brochure des comptes de fonctionnement et du bilan.

Domaines et bâtiments

De nombreux petits travaux ont été réalisés concernant les bâtiments communaux sous forme d'entretien courant. Un projet important en termes d'investissement de temps a été celui de la nouvelle place de jeux au centre du village au travers du renouvellement des jeux pour les enfants, la création d'un terrain de pétanque, ainsi que de la dernière phase avec la construction d'un fronton sportif dont le Conseil communal a adopté le préavis lors du deuxième semestre. La mise à l'enquête a eu lieu au 1^{er} semestre 2023 et les travaux devraient suivre à l'été.

La Maison de Commune, ainsi que le parking sous-terrain ont fait l'objet d'un contrôle OIBT, ce qui a engendré plusieurs travaux de mise aux normes, sachant que le bâtiment date de 1992.

Pour terminer, une pré-étude a été faite sur le bâtiment de l'Ancien collège dans le dessein d'effectuer une rénovation au travers de la création d'un appartement. Des travaux d'étanchéité urgents ont été effectués sur la toiture.

La Municipalité attend toujours le plan de développement de l'ASIGE afin d'avoir une vision claire sur la fin de l'utilisation des locaux scolaires avant d'aller plus loin dans les réflexions.

Urbanisme

Après un examen préliminaire positif auprès de la DGTL, le projet de Plan d'affectation communal (PACom) a fait l'objet de plusieurs séances en vue notamment de revoir en profondeur le Règlement communal sur la police des constructions et de l'adapter aux normes actuelles. Le bureau Urbaplan nous soutient dans cette démarche. Le dossier du PACom est parti en examen préalable à la DGTL en 2023. Nous sommes dans l'attente du retour du dossier.

De même, la révision de Plan d'affectation de Chamard se poursuit et a fait l'objet d'un examen préliminaire.

En principe au 2^e semestre 2023, une séance thématique relative à l'aménagement du territoire sera proposée aux membres du Conseil communal afin de faire un point de situation après les retours de la DGTL.

Au niveau de l'agglôY, le PA 4 (Projet d'agglomération de 4^e génération) a été pris en considération par la Confédération et de nouvelles subventions sont prévues tout particulièrement pour la mobilité douce. Rappelons-le, ce PA 4 est en quelque sorte l'amorce du PA 5, décidé par le Copil de l'agglôY. Le PA 5 devrait être bouclé pour la fin de la législature. Notons que la Commission consultative intercommunale a eu une première séance concernant le PA 5.

Forêt

Une coupe de bois rouge a été réalisée sur le Mont de Chamblon, produisant 33 m³ de bois de feu et 60 m³ de déchetage.

Routes

La tondeuse-tracteur professionnelle avait été acquise après l'Expo 2002 et semblait encore pouvoir fonctionner encore quelque temps. Cependant, suite à un service technique, il a été constaté l'usure de cette machine et de la difficulté de trouver certaines pièces de rechange; il a donc été décidé de la remplacer. La nouvelle machine rend satisfaction.

A la suite de la mise en application de la nouvelle politique de stationnement, le marquage des places de parc et la pose de panneaux de signalisation ont été effectués dans le village.

De même, il a fallu faire la réfection de plusieurs regards et de plusieurs endroits en Chamard où les routes ont été défoncées par le trafic.

Eclairage public

Nous nous sommes dotés d'un plan directeur, grâce au soutien technique de la société Thol Concept Sàrl, qui définit de manière stratégique le carnet de route des changements à opérer pour une mise à niveau efficace de notre système d'éclairage public. Les projets de réalisation devraient pouvoir commencer dès la fin de 2023.

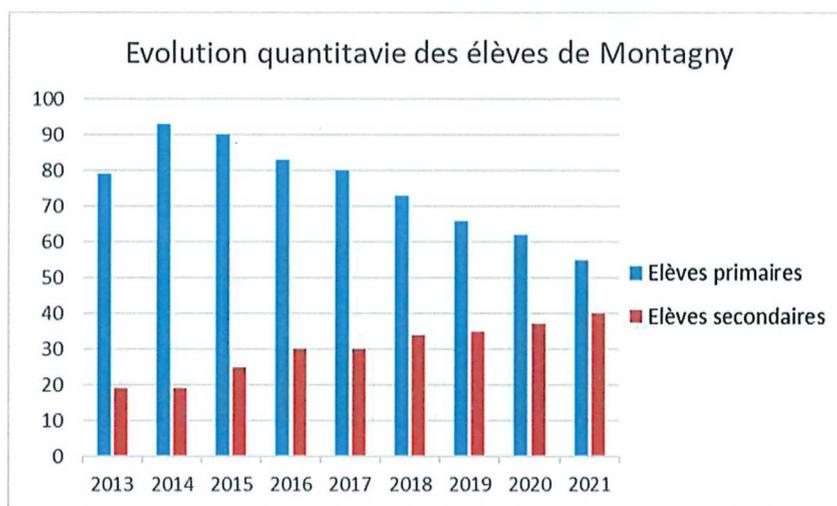
Station d'épuration

La conduite principale d'épuration sur la parcelle des Seytorées s'est bouchée par une accumulation de graisses et divers. Une modification de la conduite principale a été réalisée pour un débouchage facilité. Vu le peu de pente de la conduite, une nouvelle pompe est à acheter pour la station de relevage.

Instruction publique

L'Association scolaire intercommunale de Grandson et environs (ASIGE) a tenu trois assemblées du législatif durant l'année écoulée.

Voici l'illustration de l'évolution du nombre d'élèves de Montagny :



Pour rappel, le budget de l'ASIGE est fait sur l'année scolaire et non sur l'année civile, ce qui n'est pas conforme au règlement sur la comptabilité des communes. En principe, ceci devrait changer durant la législature.

Sur le plan financier, les communes associées font face à une augmentation des charges relativement importantes. Pour rappel, la répartition pour les communes est de 50% par habitants et 50% par élèves. Dans le tableau ci-dessous, il s'agit des montants (en Fr.) uniquement pour Montagny.

Périodes comptables	Primaire		Secondaire	
	Habitants	Elèves	Habitants	Elèves
Comptes 2018-2019	226.13	2'317.84	220.71	4'286.41
Comptes 2019-2020	203.67	2'446.98	229.26	4'893.11
Comptes 2020-2021	223.22	2'526.44	366.70	7'826.52
Comptes 2021-2022	259.83	3'247.87	315.83	6'615.35
Budget 2021-2022	228.11	2'711.59	377.40	7'517.37
Budget 2023-2024	277.26	3'881.62	400.16	7'703.02

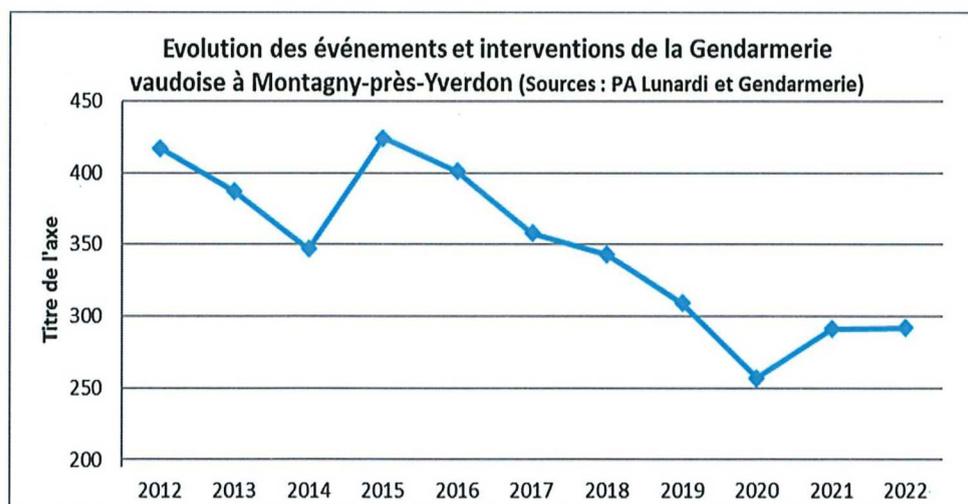
Début 2022, la Municipalité a écrit à tous les délégués du Conseil intercommunal pour manifester son inquiétude quant à la gestion de certains projets et à leur financement. En plénum, quelques communes ont suivi la position de Montagny. Depuis fin 2022, d'autres communes commencent à avoir les mêmes inquiétudes.

Malgré ce qui avait été annoncé, le plan de développement n'est toujours pas connu et communiqué. Une séance devrait avoir lieu mi-juin 2023 avec les Municipalités concernées.

Le site Internet de l'ASIGE est à disposition pour de plus amples informations : www.asige.ch.

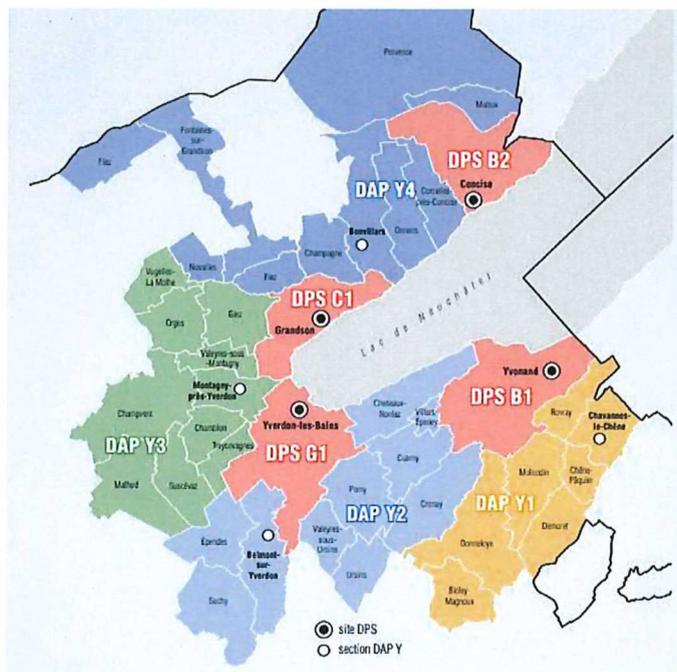
Police

L'année 2022 est stable en termes de nombre d'événements par rapport à 2021 (+ 1 événement). La zone de Chamard reste en tête de l'activité de la police cantonale, sachant que sur la partie village, ne concerne que 9,25% des interventions. En voici l'évolution par graphique :



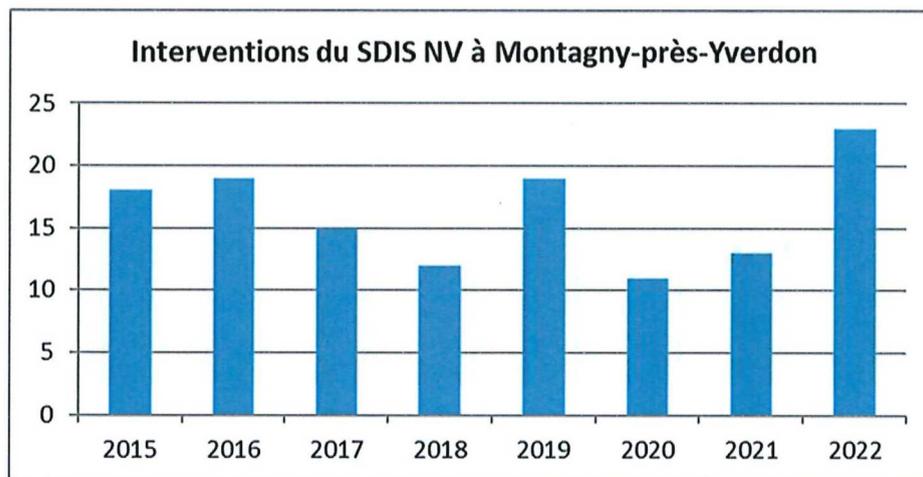
Défense incendie et secours

A la fin de l'année 2022, le détachement d'appui (DAP) Y3 de Montagny est composé de 18 hommes et femmes, dont 5 proviennent de Montagny. Le DAP est sorti à 46 reprises durant l'année écoulée, dont 23 fois hors de la commune de Montagny.



La carte ci-contre détaille les secteurs de l'ensemble des détachements. Le secteur du DAP Y3 couvre 10 communes, ce qui en fait le plus grand secteur, notamment en termes d'interventions. Le SDIS NV est également composé de DPS (détachement de premier secours).

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des interventions ces dernières années :



Le dossier très important de la révision des statuts, qui sont très controversés depuis le début de l'association intercommunale, notamment en raison de la majorité des sièges yverdonnois au Comité de direction, a été refusé par plusieurs communes en 2021. Le Comité de direction a donc proposé durant l'année 2022 une révision partielle s'agissant de pouvoir incorporer les jeunes sapeurs-pompiers (JSP) au sein du SDIS. Une consultation a été réalisée auprès de 40 communes associées. Le Conseil intercommunal a accepté cette modification en septembre 2022. Les 40 législatifs devront durant 2023 également accepter sans modification possible au risque de recommencer l'ensemble du processus. Le site Internet du SDIS NV permet d'obtenir d'autres informations, notamment le rapport de gestion de l'association intercommunale ou les comptes sous : <https://sdisnv.ch/>.

Protection civile

Le bataillon de l'ORPC JNV est composé d'environ 680 astreints, dont 104 à la FIR (formation d'intervention rapide engagé en une heure) et de 7 collaborateurs professionnels.

Le Président du CoDir, M. Pierre-Alain Lunardi, a présidé 8 assemblées des présidents de CoDir vaudois. Durant ces séances de nombreux points ont été traités, comme par exemple les comptes et budgets du fonds cantonal, le projet (Tetris) de réorganisation de la protection civile vaudoise. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec le nouveau Chef de département depuis le début de la législature cantonale pour aborder la question sensible de la réforme.

L'ORPC a été endeuillée suite au décès du Major Vincent Zumstein en juin après 11 mois de maladie. Une analyse des besoins en termes de profil RH a été réalisée et une nouvelle collaboratrice commencera début 2023 en qualité d'assistante administrative.

Le CoDir a présenté un préavis pour la construction d'une base opérationnelle en collaboration avec une entreprise privée. Ce futur bâtiment sera sur la commune d'Orbe en location durant 20 ans. L'ORPC va investir un montant de Fr. 650'000.-- maximum selon le préavis pour l'équipement de l'intérieur des locaux. Un bureau d'aide au maître d'ouvrage accompagne le CoDir dans ce projet. Sa mise en fonction est prévue pour début janvier 2024.

Six interventions en situation d'urgence ont eu lieu durant l'année écoulée dont la plus longue a été celle pour alimenter en eau pour les pâturages dans le Jura vaudois (mission ALPA).

Le coût par habitant reste stable avec un montant de Fr. 18.16 en 2022 (Fr. 18.00 en 2021). Un site Internet est à disposition pour de plus amples informations sur notre ORPC : <https://protectioncivile-jnv.ch/>.

Affaires sociales

Comme chaque année depuis plus de 10 ans, le Plan canicule a été mis à jour pour être opérationnel en cas de déclenchement par les autorités cantonales. La Commune fait tout le nécessaire en la matière.

Les activités de Montajoie ont continué à être soutenues par la commune, notamment au travers d'un soutien financier pour de la gym chinoise.

La fin de la pandémie a permis d'organiser la traditionnelle sortie des aînés qui a eu lieu le 9 novembre aux Archives cantonales vaudoises; cette sortie, suivie d'un repas à la Maison de Commune, fut un succès et a suscité un vif intérêt auprès des séniors.

Précolaire et parascolaire

Dans le Réseau d'Accueil des Enfants de Grandson et Environs (couvrant dix-huit communes du RADEGE), 1374 enfants (provenant de 964 familles) ont été reçus dans les structures de la Fondation (FAdEGE).

Pour Montagny et sur l'année civile, ce sont nonante-neuf enfants qui ont pu être accueillis. Au cours des années scolaires (janvier à juillet) et (août à décembre), les répartitions sont les suivantes :

- Quinze très jeunes enfants sont en « Précolaire » (de trois mois jusqu'à l'entrée à l'école) et ont bénéficié de prestations d'un Espace de vie infantine (EVE).
- Trente-trois enfants sont en « Parascolaire I » (de 1P à 6P), dans une Unité d'accueil pour écoliers (UAPE).
- En « Parascolaire II », quatorze enfants (de 7P à 8P) vont dans les « Espaces Repas » et cinquante jeunes gens (de 9S à 11S) ont pu bénéficier du Restaurant scolaire à Grandson.

De plus, des enfants de Montagny ont été accueillis dans le cadre de l'Accueil familial de jour (AMF), soit hors des structures de la FAdEGE.

Notons que le RAdEGE a tenu deux assemblées : le 11 mai à Grandson et le 12 octobre à Montagny.

Service des eaux

Des achats de compteurs ont eu lieu pour les serres et la plateforme de forage. Il y a eu plusieurs fuites d'eau sur le réseau d'eau, ainsi que la réfection et l'entretien de bornes hydrantes.

Conclusions

La Municipalité tient à remercier le Conseil communal de son apport constructif. De même, elle a apprécié la collaboration avec les membres des commissions.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Montagny

- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- vu le préavis de la Municipalité
- ouï le rapport de la commission,

d é c i d e

Article 1 d'accepter le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2022.

Ainsi approuvé en séance de Municipalité du 5 juin 2023 pour être soumis à la Commission de gestion et au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : La Secrétaire:


F. R. Rohner


A. Vuille-Bille

